

Annexe n°3 à l'arrêté délimitant les zones de frayères, d'alimentation et de croissance de la faune piscicole du département des Côtes-d'Armor en application de l'article L432-3 du code de l'environnement

INVENTAIRE DES ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DES CRUSTACES DE LA LISTE 2

Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes.

Espèce de la liste 2-crustacés fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du code de l'environnement et présente dans le département des Côtes-d'Armor : écrevisse à pieds blancs.

côtiers du Couesnon (c) à la Rance (c)

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Ecrevisse à pieds blancs	le Menhil	de sa source, commune CAULNES	à la confluence avec le Frémeur, commune CAULNES

côtiers de la Rance (nc)¹ au Trieux (c)²

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Ecrevisse à pieds blancs	la Truite	de la Petite Ville, commune BREHAND	à la Villeneuve, commune MESLIN
Ecrevisse à pieds blancs	le Camet	de sa source, commune COHINIAC	à sa confluence avec le Leff, commune COHINIAC
Ecrevisse à pieds blancs	le Gouessant	de la Ville Angevin, commune SAINT-GLEN	au Moulin de la Chaussière, commune SAINT-GLEN
Ecrevisse à pieds blancs	le Margot	du Clos Pont Roy, commune TREDANIEL	au Pont de Pierre, commune BREHAND
Ecrevisse à pieds blancs	le Pitié	de sa source, commune BOQUEHO	à sa confluence avec le Leff, commune BOQUEHO
Ecrevisse à pieds blancs	l'Evron	du Château de Bellevue, commune HENON	à la route D35, commune BREHAND
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Catuelan	du Moulin Payant, commune HENON	au Moulin de Colin, commune QUESOY
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Lescouët	de sa source, commune PLESTAN	à sa confluence avec le Gast, commune NOYAL
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau des Roselais	de sa source, commune TREDANIEL	à sa confluence avec l'Evron, commune BREHAND

1 (nc) : non compris

2 (c) : compris

**côtiers du Trieux (nc) à la pointe de
Bloscon**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Ecrevisse à pieds blancs	le Jaudy	de sa confluence avec le ruisseau de Kerogan, commune BEGARD	à la route D33, commune LANGOAT

**le Blavet de sa source à la
mer**

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observations
Ecrevisse à pieds blancs	le Faouzel, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANRIVAIN	à sa confluence avec le Blavet, commune SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Exceptés l'affluent venant de la Villeneuve et l'affluent venant de Kergoubleau
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Bothoa, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	à sa confluence avec le Sulon, commune SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	

l'Oust & ses affluents

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
Ecrevisse à pieds blancs	le Léry	de la route D76, commune PLESSALA	à l'aval de la confluence avec le ruisseau de Troboeuf, commune PLESSALA
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de la Harmoye, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LA HARMOYE	à sa confluence avec l'Oust, commune SAINT-MARTIN-DES-PRES